

Qualité des eaux de baignade

Le mot des présidents :

Ce début d'été 2017 reste très chaud, et malgré les orages réguliers, la plus grande vigilance reste de mise afin de ne pas gaspiller l'eau, qu'elle vienne de nos rivières, de nos nappes souterraines ou de nos robinets. N'oublions pas que la qualité de nos rivières est aussi très liée aux niveaux d'eau !

Comme chaque été, les eaux de baignade sont très surveillées : 25 plages du bassin font l'objet d'une à deux analyses par semaine par l'ARS ou les Syndicats de rivière pour les collectivités gestionnaires.

Les campagnes de mesures montrent que les baignades présentent une qualité satisfaisante. Les quelques sites sensibles continuent de connaître des dégradations ponctuelles liées aux orages. Cependant, le retour à la normale est toujours très rapide et la bonne gestion, avec des fermetures préventives de ces plages, permet d'éviter toute exposition des usagers (cf. encadré ci-dessous).

Alain GIBERT, Président du Syndicat des rivières Beaume et Drobie.
Gérard GSEGNER, Président du Syndicat de rivière Chassezac
Pascal BONNETAIN, Président du Syndicat Mixte Ardèche Claire et de la Commission Locale de l'Eau.



Vigilance pendant et après les orages

Les pluies et orages d'été lessivent les sols et peuvent entraîner des débordements (réseaux, équipements publics ou privés...). Ces eaux chargées se retrouvent dans les rivières et peuvent alors altérer très temporairement la qualité de l'eau. Cela n'a pas d'effet durable sur la qualité de la rivière, les UV détruisant par exemple très rapidement les principaux polluants d'origine bactérienne. On a ainsi pu identifier une sensibilité spécifique par temps de pluie sur certains sites de baignade. Un suivi de la pluviométrie et de la qualité des eaux permet donc de pratiquer des fermetures préventives et pour une durée minimale, la situation revenant à la normale en 24 à 48h.

Pour votre sécurité : suivez les consignes affichées sur les plages, et, en cas de forte pluie, ne vous approchez pas de la rivière et évitez de vous baigner immédiatement après les orages.

PLUS D'INFO

Tous les résultats d'analyse des eaux de baignade : <http://baignades.sante.gouv.fr>
+ affichage en mairie et sur les sites de baignade concernés

Eaux contrôlées, baignades surveillées, sites aménagés :

découvrez le réseau des 25 plages du bassin versant de l'Ardèche !

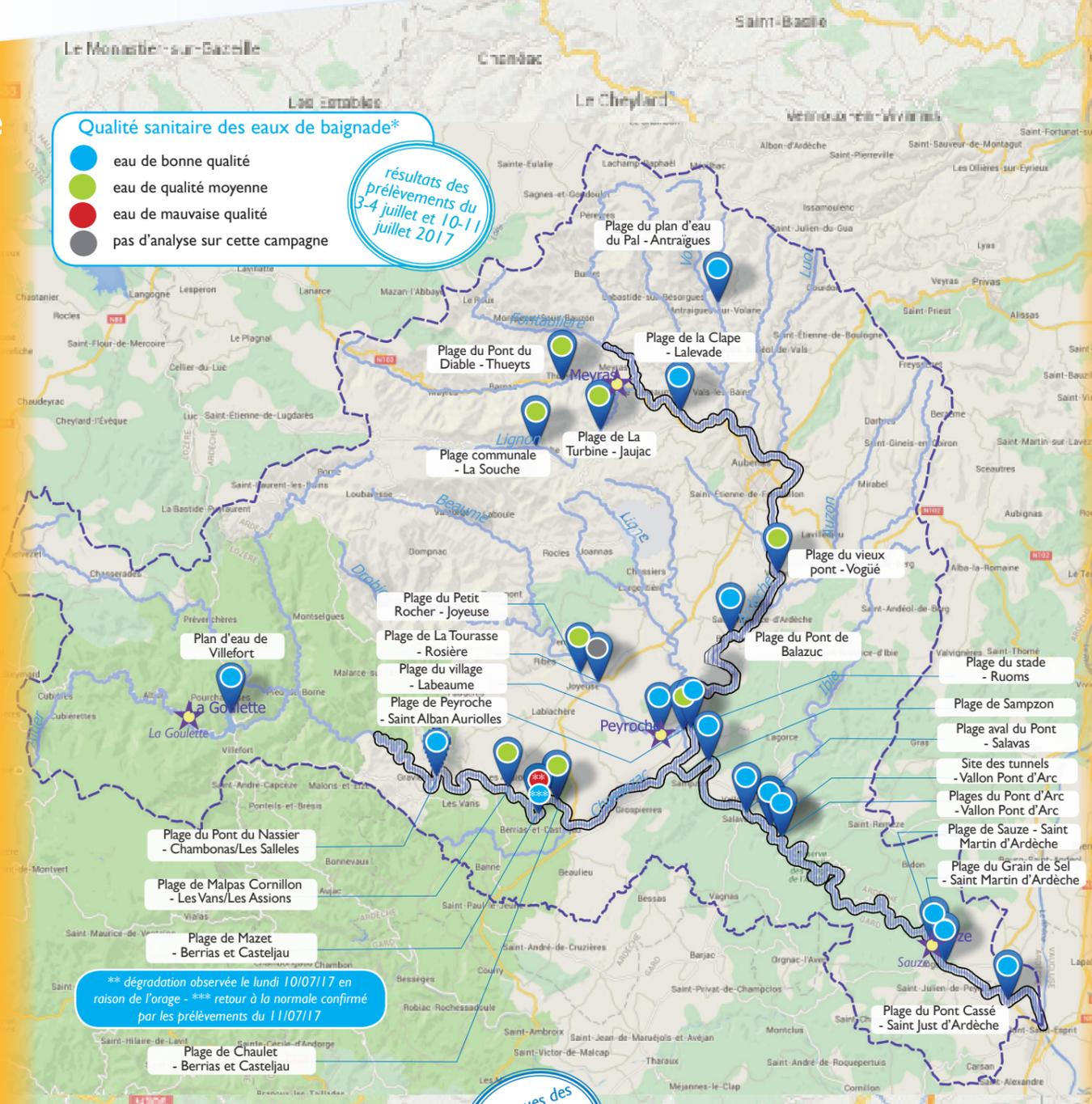


voir le film sur les travaux d'aménagement des plages publiques : <https://www.youtube.com/watch?v=ogL9i40IA>

Qualité sanitaire des eaux de baignade*

- eau de bonne qualité
- eau de qualité moyenne
- eau de mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

résultats des prélèvements du 3-4 juillet et 10-11 juillet 2017



Quantité et niveaux d'eau

Des orages qui ralentissent un peu la baisse des débits !

Après un mois de juin quasiment caniculaire qui a entraîné une forte baisse des débits de nos rivières, les orages réguliers les réalimentent un peu, permettent de ralentir la baisse des niveaux et réduisent certains prélèvements.

Les niveaux restent toutefois bas, et les territoires ne bénéficiant pas du soutien d'étiage sont toujours classés en alerte sécheresse avec des mesures de restriction des usages (hors département de la Lozère, classé en vigilance).

Poursuite du soutien d'étiage sur l'Ardèche et le Chassezac aval :

Grace aux réserves stockées dans des barrages (12 et 9 millions de m³), le débit naturel de certaines rivières est complété par un soutien d'étiage qui sert à l'ensemble des usages et aux milieux aquatiques.

Les lachers d'eau ayant du commencer tôt en ce début d'été très sec, la gestion des stocks est très fine pour s'assurer d'avoir de l'eau jusqu'à mi-septembre. La vigilance s'impose donc partout et pour tous.

ALERTE SECHERESSE

rappel des mesures de restriction (pour l'eau domestique)

- Interdiction** de laver sa voiture personnelle hors des stations professionnelles
- Interdiction** de nettoyer les voiries
Sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par les balayuses lavées automatiques
- Interdiction** d'arroser les pelouses et massifs entre 9h et 20h
- Eviter** d'arroser les potagers aux heures les plus chaudes de la journée

- Interdiction** d'arroser les terrains de sport entre 9h et 20h
- Fermeture** des fontaines publiques
- Interdiction** des prélèvements dans les rivières et nappes d'accompagnement pour le lavage des voitures et le remplissage des piscines
- Fermeture** des canaux d'agrément

Interdiction de remplir les plans d'eau et piscines privées
Le premier remplissage des piscines nouvellement construites et le remplissage complémentaire sont autorisés de 20h à 9h

Pour nos rivières et pour nos robinets : respectons tous les restrictions et adoptons des pratiques économes en eau !



PLUS D'INFO

Détail des arrêtés sécheresse et des mesures de restrictions éventuelles pour chaque usage de l'eau : www.ardeche.gouv.fr - www.lozere.gouv.fr - www.gard.gouv.fr
et outil interactif sur <http://www.ardeche.gouv.fr/mesures-de-restriction-des-usages-de-l-eau-sur-les-a6998.html>

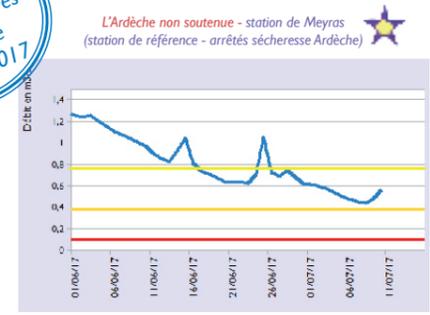
Evolution des niveaux d'eau

seuils de l'arrêté cadre sécheresse :

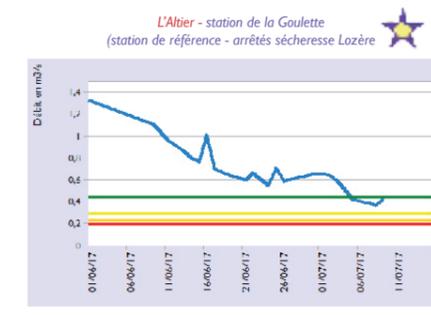
- vigilance
- **alerte** ← niveau atteint depuis le 21 juin sur les cours d'eau non soutenus de l'Ardèche et du Gard !
- alerte renforcée
- crise

- portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage
- stations de référence pour la mesure des débits en rivière

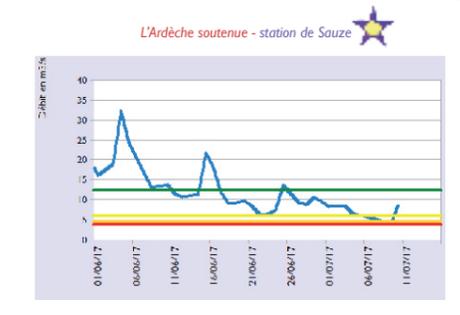
graphiques des débits mesurés depuis le 1^{er} juin 2017



L'Ardèche non soutenue - station de Meyras (station de référence - arrêtés sécheresse Ardèche)



L'Altier - station de la Goulette (station de référence - arrêtés sécheresse Lozère)



L'Ardèche soutenue - station de Sauze

* résultats des analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade déclarés et gérés par les collectivités publiques du bassin versant de l'Ardèche.

Classements présentés conformément à la Directive européenne n°2006/71/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli. Affichage du résultat le plus déclassant.